

République Française
 Syndicat Mixte du Pays
 Haut Languedoc et Vignobles

Saint-Chinian, le 11 décembre 2025

Direction générale
 des services

Rapport du Président
 au comité syndical

Réunion du 19 décembre 2025

Objet : Mobilité : demande d'aide au titre du fonds FEADER-LEADER pour l'opération « Challenge mobilité Ouest Hérault »

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est lauréat de l'Appel à Projet "Changement de comportement vers plus de sobriété" de l'ADEME pour son projet de mise en place de challenges mobilités à destination des entreprises et des établissements scolaires du territoire.

Cette action, identifiée dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié, consiste à accompagner progressivement les participants vers des pratiques de mobilités alternatives à la voiture individuelle. L'action se déployera sur 3 ans avec la mise en place de différents niveaux d'engagement adaptés à l'évolution des participants : défi d'1 jour (challenge sensibiliser), défi d'1 semaine (challenge agir) et défi d'1 an (challenge pérenniser).

La mise en œuvre de ce projet se fera en partenariat avec les communautés de communes afin d'identifier les publics cibles et déployer les outils qui seront financés par le programme :

- un outil numérique (site internet de suivi des indicateurs) ;
- des lots de récompense pour les participants ;
- une stratégie de communication ciblée ;
- des supports de sensibilisation.

Cette action répond spécifiquement à la stratégie du GAL LEADER à travers l'enjeu identifié dans la fiche action n°1 : « Accompagner l'adaptation aux changements » sous l'objectif opérationnel « 1.3 Diversifier les solutions de mobilité écologique et solidaire ».

Le budget prévisionnel, sur trois ans, de ces actions est de 35 000 € TTC pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- ADEME	17 500 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER	10 500 €

Le solde de 7 000 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Je vous remercie de bien vouloir :

- vous prononcer sur l'opération présentée,
- m'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- m'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,
 Jean ARCAS